

COFEDERATION SYNDICALE DES FORCES PRODUCTIVES

COSYFOP



RAPPORT ANNUEL MIGRANTS 2025

COSYFOP – Rapport migrants 2025 | www.cosyfop.org | cosyfop.alg@gmail.com

CELLULE DE VEILLE NUMERIQUE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES MIGRANTS

Alger le 18 aout 2025

Toute reproduction, citation ou diffusion, totale ou partielle, doit obligatoirement mentionner la source suivante : COSYFOP – Confédération Syndicale des Forces Productives, Rapport sur les migrants subsahariens en Algérie (2025).

TABLE DES MATIÈRES

OBJET ET LIEN AVEC LE RAPPORT INITIAL	1
CAMPAGNES DE STIGMATISATION EN LIGNE	1
ROLE DES ORGANISATIONS NATIONALES	5
EXPULSIONS COLLECTIVES A LA FRONTIERE	8
RAFLES URBAINES ET TRANSFERTS VERS LE SUD	9
ACTIONS CONCRETES DE LA COSYFOP DEPUIS AVRIL 2025	9
ACTIONS A VENIR	10
RECOMMANDATIONS	11
Aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies	11
À la Commission d'experts de l'OIT (CEACR)	12
Aux organisations de défense des droits de l'homme	12
Aux fédérations syndicales internationales	12
BIBLIOGRAPHIE	13

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR LA STIGMATISATION ET LES EXPULSIONS COLLECTIVES DE MIGRANTS SUBSAHARIENS EN ALGÉRIE

(Mise à jour du rapport COSYFOP du 21 avril 2025)

Présenté par : Confédération Syndicale des Forces Productives (COSYFOP)

Date : 18 août 2025

1. Objet et lien avec le rapport initial

Le présent document constitue une mise à jour et un supplément au rapport de la COSYFOP intitulé « **Rapport sur la campagne de racisme et de xénophobie visant les migrants subsahariens en Algérie (2024–2025)** », transmis aux organisations internationales le 21 avril 2025.

Il intègre de nouvelles informations couvrant la période avril – août 2025, mettant en évidence :

1. L'intensification des campagnes de stigmatisation sur les réseaux sociaux.
2. L'implication directe de l'Armée nationale populaire dans la communication visant les migrants.
3. La multiplication des rafles urbaines.
4. Les transferts massifs vers le Sud et les expulsions collectives à la frontière nigérienne.

FAITS NOUVEAUX DEPUIS AVRIL 2025

1. Campagnes de stigmatisation en ligne

À la suite de la campagne de solidarité menée par la COSYFOP et ses partenaires en avril 2025 pour dénoncer le racisme et la xénophobie visant les migrants subsahariens, nous avons observé une accalmie temporaire dans les discours de haine sur les médias privés, publics et sur les réseaux sociaux. Cette réduction notable des publications stigmatisantes a constitué une victoire partielle pour notre action de plaidoyer, confirmée par des décisions officielles allant dans le sens d'une reconnaissance du problème.

En effet, le 2 mai 2025, les autorités algériennes ont décidé de suspendre la chaîne de télévision Echorouk News TV pour une durée de 10 jours, après la diffusion d'un terme à caractère raciste visant les migrants sur un article diffusé.¹

¹ **ANIRA**, communiqué du 2 mai 2025 suspendant pour dix jours la diffusion d'Echorouk News TV en raison de la diffusion d'un terme à caractère raciste à l'encontre des migrants africains, publié sur le site de l'APS. Disponible en ligne : <https://www.aps.dz/algerie/186128-la-chaine-echorouk-news-tv-suspendue-pour-10-jours-suite-a-la-diffusion-d-un-terme-a-caractere-raciste-sur-facebook> (consulté le 15 août 2025).

Cette sanction, bien que ponctuelle, a été perçue comme un signal positif, montrant que des propos discriminatoires pouvaient entraîner des conséquences.

Cependant, cette trêve a été de courte durée. Depuis la fin du mois de juillet 2025, nous avons constaté une reprise et une intensification des campagnes de stigmatisation, cette fois orchestrées par des pages Facebook et Tiktok à très forte audience connues pour être proches des services de sécurité.

Ces pages incitent ouvertement les citoyens à signaler la présence de migrants aux forces de l'ordre, tout en menaçant toute personne ou organisation qui leur apporte une aide. Les publications associent les migrants subsahariens à une prétendue « menace pour la sûreté nationale » et à une « armée déguisée » cherchant à infiltrer et déstabiliser le pays.

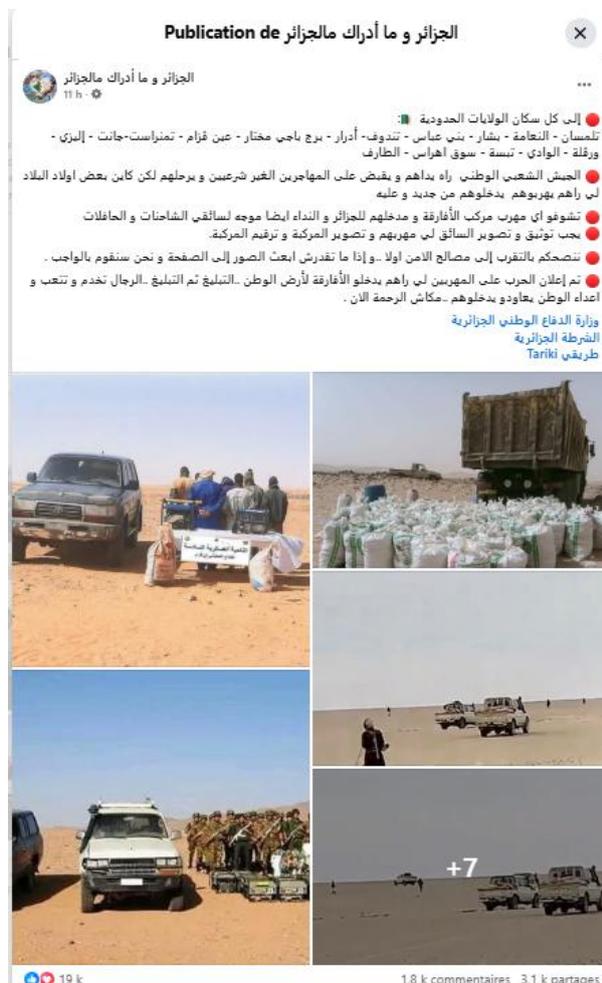


Figure 1 – Publication Facebook appelant les habitants des wilayas frontalières à signaler toute « personne étrangère » (source : page **الجزائر و ما أدراك مالجزائر**, capture du 14/08/2025).

+19000 j'aime - + 3000 partage - + 1800 commentaires au moment de la capture.

Voir Annexe 1, Figure 1 pour détails et métadonnées.

Parallèlement, il est important de souligner que le ministère de la défense lui-même, par l’intermédiaire de sa page Facebook officielle, a publiquement déclaré que l’armée nationale algérienne a arrêté **718 migrants en situation irrégulière** de différentes nationalités entre le 6 et le 12 août 2025. Les photographies publiées à l’appui montrent ces personnes alignées, encadrées par des militaires armés, exposées en plein air dans des conditions dégradantes, ce qui constitue un traitement inhumain contraire aux standards internationaux en matière de droits humains.

Ces publications, présentées aux côtés de matériels saisis, sont diffusées sans aucune mention du statut migratoire, humanitaire ou de demandeur d’asile des personnes interpellées. Ce cadrage visuel et rédactionnel contribue à les assimiler directement à des criminels ou à des menaces pour la sécurité nationale.



Figure 2 – Publication Facebook annonçant l’arrestation de 718 migrants de différentes nationalités traversant illégalement le territoire algérien

(Source : page *وزارة الدفاع الوطني الجزائرية* - Ministère de la Défense nationale algérien, capture du 14/08/2025).

+2 900 j’aime – 195 partages – 138 commentaires au moment de la capture.

Voir Annexe 2, Figure 2 pour détails et métadonnées.

Cette présentation institutionnelle a ensuite été massivement relayée et amplifiée par des pages non officielles, connues pour leur proximité avec les services de sécurité, qui reprennent les images et y ajoutent des légendes alarmistes les qualifiant de « terroristes » ou de « menace pour l’Algérie ».

Cette stratégie de communication et de diffusion sur les réseaux sociaux a pour effet de légitimer les arrestations et expulsions, de nourrir un discours de peur et de stigmatisation, et d’encourager une hostilité croissante de la population envers les migrants, en particulier ceux originaires d’Afrique subsaharienne.



Figure 3 – Publication Facebook relayant l’annonce de l’ANP sur l’arrestation de 718 migrants de différentes nationalités (source : page *الجزائر و ما أدراك مالجزائر*, capture du 13/08/2025).

+5 200 mentions J’aime – 117 partages – 451 commentaires au moment de la capture.

Voir Annexe 3, Figure 3 pour détails et métadonnées.



Figure 4 – Publication Facebook présentant des personnes subsahariennes accusées de comportements violents et assimilées à des menaces sécuritaires, avec mise en scène en tenue paramilitaire et équipement de sécurité.

(Source : page *أخبار الجزائر - Algeria News*, capture du 15/08/2025).

+1 500 mentions J’aime – 199 partages – 573 commentaires au moment de la capture.

Voir Annexe 4, Figure 4 pour détails et métadonnées.

2. Rôle des organisations nationales des droits de l’homme et de la société civile face à la campagne de répression contre les migrants subsahariens

Le [Croissant-Rouge algérien](#) et la *Commission nationale des droits de l’Homme (CNDH)* n’ont pris aucune position publique pour dénoncer les pratiques bref de stigmatisation ou défendre les droits fondamentaux des migrants subsahariens. Ce silence contribue à normaliser ces violations et à maintenir l’impunité des auteurs.

D’un autre côté, nous avons constaté le silence des organisations de la société civile authentiquement indépendantes du gouvernement, principalement en raison de la peur des représailles. En effet, beaucoup subissent des pressions ou sont mobilisées dans des campagnes de soutien à leurs dirigeants, ce qui les empêche de mener toute action publique en faveur des migrants.²

Pour la COSYFOP, nous avons officiellement sollicité une rencontre avec les représentants de la CNDH, du Croissant-Rouge algérien et de l’Observatoire national de la société civile (ONSC) afin de les alerter sur la situation dramatique des migrants et de recueillir leur position sur les rafles massives actuellement menées par l’armée. Aucune de ces institutions n’a donné suite, ni réagi publiquement à ces opérations, ce qui traduit une inertie préoccupante face à des violations manifestes des droits humains.

Face à cette absence totale d’engagement institutionnel et associatif, les migrants se retrouvent contraints d’assumer eux-mêmes la veille et l’alerte. Sur Facebook, TikTok ou WhatsApp et Télégram, ils publient en urgence des messages, vidéos et localisations signalant la présence de patrouilles de police ou de l’armée, dans l’espoir de prévenir leurs pairs et d’éviter des arrestations massives.

Cependant, cette auto-organisation comporte des risques considérables. Les publications peuvent être repérées, traçant directement leurs auteurs ou leurs proches, ce qui les expose à des représailles sévères, allant de la détention arbitraire à l’expulsion immédiate. La situation est aggravée par l’absence de relais de la part d’organisations neutres capables de protéger ou de porter ces alertes sur un plan juridique et humanitaire.

La solidarité locale est quasi inexistante : les habitants ou militants qui tentent de fournir un abri, de la nourriture ou une assistance logistique aux migrants risquent des sanctions lourdes, incluant des amendes, des poursuites judiciaires, voire leur propre arrestation. Cette répression dissuasive a un effet paralysant, renforçant l’isolement des migrants et leur vulnérabilité face aux opérations de rafle et d’expulsion.

Par ailleurs, cette tentative d’auto-organisation a été instrumentalisée par certaines pages Facebook connues pour leur rhétorique hostile aux migrants. Ces espaces de propagande présentent ces actions de solidarité et de coordination comme une menace sécuritaire majeure, allant jusqu’à décrire ces alertes comme une préparation à une “invasion” de l’Algérie. Ce cadrage alarmiste renforce les préjugés et légitime aux yeux d’une partie de l’opinion publique la répression et les expulsions massives.

² À titre d’illustration : l’expulsion arbitraire de Nassera Dutour, présidente du Collectif des Familles de Disparu-e-s en Algérie (CFDA), survenue le 30 juillet 2025 à l’aéroport Houari Boumediene d’Alger. Elle a été retenue pendant trois heures, sans justification légale, avant d’être renvoyée vers la France à bord d’un vol Air France, alors qu’elle est ressortissante algérienne. Cet épisode a engendré une forte mobilisation associative, détournant partiellement l’attention des organisations de la société civile — mobilisées autour de ce cas — et limitant leur capacité à s’engager simultanément en faveur des migrants subsahariens.

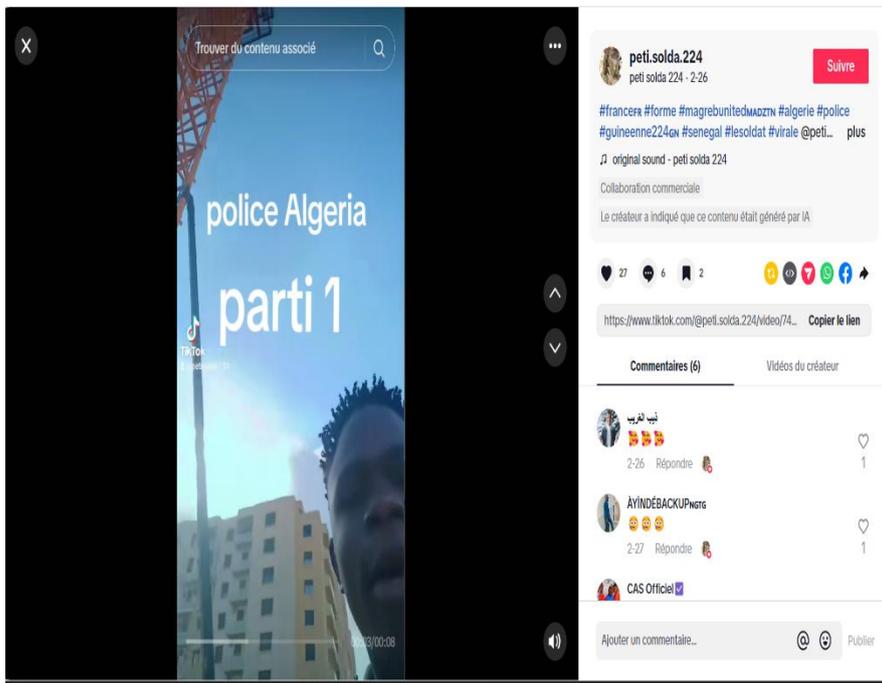


Figure 5 – Vidéo TikTok « police Algeria – parti 1 » montrant un jeune homme subsaharien travailleur dans un chantier signalant une présence policière, dans un environnement urbain identifiable, ce qui expose le témoin à des risques de représailles.

Le contenu, repris dans un contexte de tension, peut être interprété par certaines pages hostiles aux migrants comme une menace sécuritaire.

(Source : compte TikTok @peti.solda.224, capture du 15/05/2025).

27 mentions J'aime – 2 favoris – 6 commentaires au moment de la capture.

Voir Annexe 5, Figure 5 pour détails et métadonnées.

v

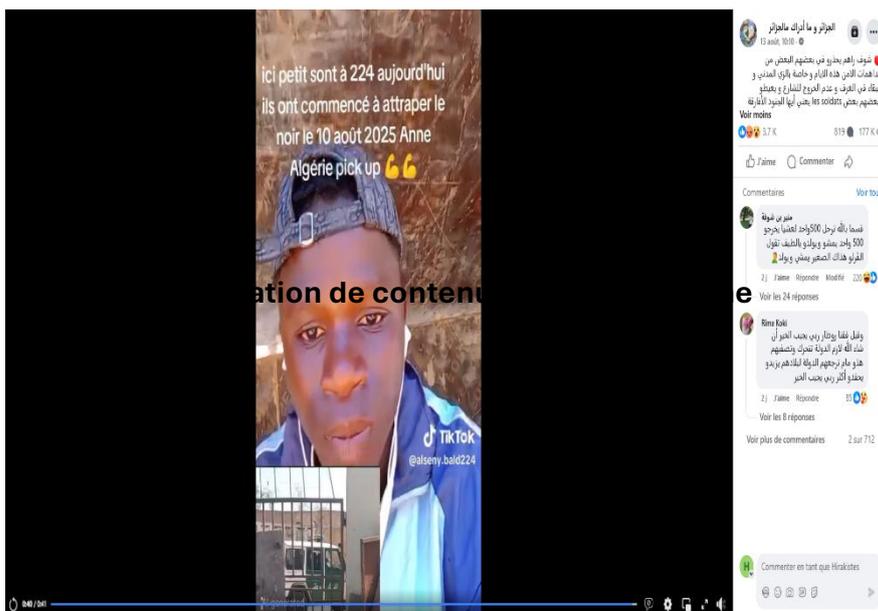


Figure 6 – Reprise Facebook d'une vidéo TikTok initialement publiée par le compte @peti.solda.224 (voir Figure 5).

Cette vidéo montre ce travailleur et jeune homme subsaharien alertant sur des arrestations ciblant les migrants en Algérie, avec mention explicite de la date et du lieu.

La page « الجزائر و ما أدراك ما الجزائر » relaye ce contenu dans un contexte de tensions, en le présentant comme une coordination suspecte, ce qui contribue à alimenter un discours stigmatisant et sécuritaire à l'encontre des migrants.

(Source : page Facebook « الجزائر و ما أدراك ما الجزائر », capture du 15/08/2025).

+3700 mentions J'aime – 819 commentaires – 177 k vues au moment de la capture.

Voir Annexe 6, Figure 6 pour détails et métadonnées.



Figure 7 – Publication Facebook ciblant le jeune travailleur subsaharien présenté à la Figure 5 et 6.

La publication montre des captures d'écran de la vidéo TikTok du jeune homme subsaharien déjà mentionné à la Figure 6 (@petit.soldat.224), accompagné de photos du chantier où il exerce à Oran.

Le texte appelle explicitement la police et la gendarmerie à intervenir contre lui, en l'associant à une « menace sécuritaire », ce qui contribue à alimenter un discours stigmatisant et à renforcer le climat de suspicion contre les migrants.

(Source : page Facebook « الجزائر و ما أدراك مالجزائر », capture du 15/08/2025).

Statistiques au moment de la capture :
+12600 mentions J'aime – 1500 commentaires – 1900 partages au moment de la capture.

Voir Annexe 7, Figure 7 pour détails et métadonnées.

Enfin pour conclure cette section, Depuis juillet 2025, on observe une nouvelle intensification notable des contenus à caractère raciste et xénophobe sur Facebook, TikTok et X (Twitter), structurés autour de hashtags explicites tels que # الحدود_الخطر (« Frontière en danger ») ou # غزو_المهاجرين (« Invasion des migrants »).

Ces publications, souvent produites ou relayées par des pages proches ou perçues comme proches des forces de sécurité, mettent en scène des migrants subsahariens dans des contextes visant à les associer à des menaces sécuritaires ou à des comportements criminels.

La reprise par ces pages de vidéos initialement publiées par les migrants eux-mêmes – comme dans le cas de la séquence TikTok de @peti.solda.224 signalant une opération de police – illustre un mécanisme de réinterprétation malveillante : un contenu d'alerte se voit recontextualisé pour renforcer un discours sécuritaire et stigmatisant.

La diffusion massive de ces vidéos et images, souvent sans vérification ni contextualisation, contribue à légitimer un climat de suspicion généralisée envers les

travailleurs et personnes d'origine subsaharienne. Ce phénomène est alimenté par une dynamique virale où les mêmes séquences circulent simultanément sur plusieurs plateformes, accompagnées de commentaires ou montages exacerbant le sentiment de menace.

Des organisations telles qu'Alarme Phone Sahara (APS) et la veille numérique de la COSYFOP ont documenté quotidiennement cette montée en puissance de la propagande anti-migrants, confirmant son rôle central dans l'amplification des tensions et la normalisation de la xénophobie dans l'espace numérique algérien.

3. Expulsions collectives à la frontière

Les données recueillies par Alarme Phone Sahara (APS) entre janvier et juin 2025 confirment l'existence d'un schéma massif, continu et systématique d'expulsions collectives menées par l'Algérie vers le Niger. Ces opérations suivent deux circuits principaux : Par le poste frontalier officiel d'Assamaka, où les autorités nigériennes prennent en charge les convois dits « officiels », ou Par des points non officiels en zone désertique, où les personnes expulsées sont abandonnées à proximité du « Point Zéro », sans encadrement ni assistance, et contraintes de parcourir plusieurs kilomètres à pied pour atteindre un lieu sûr.³

Les chiffres disponibles, exclusivement fournis par les autorités et ONG opérant côté nigérien, donnent un aperçu alarmant :

Du 1er au 21 avril 2025 : 2 753 ressortissant·e·s du Niger (dont 308 mineurs et 196 femmes) expulsés dans des convois « officiels », et 2 222 personnes (dont 146 Nigériens et 2 076 originaires d'autres pays africains) expulsées dans des convois « non officiels », abandonnées en zone désertique.⁴

Au 7 juin 2025 : selon les autorités nigériennes, le cumul depuis avril atteint environ 16 000 personnes expulsées par l'Algérie vers le Niger.⁵

L'Algérie ne publie que très rarement des données officielles détaillées sur les opérations d'expulsion. En règle générale, aucun chiffre précis n'est communiqué sur le nombre total de personnes expulsées, leurs nationalités, âges ou statuts juridiques (demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés, etc.). Cette opacité structurelle empêche toute vérification indépendante et complique l'identification rapide des personnes vulnérables. Les rares informations disponibles proviennent principalement des autorités nigériennes, de l'OIM et d'ONG actives à Assamaka (Niger).

³ **Alarme Phone Sahara**, « *Témoignages de personnes expulsées (plusieurs fois) : des migrants camerounais racontent les violences qu'ils ont subies dans plusieurs pays d'Afrique du Nord* », publié le 6 juin 2025 sur le site d'Alarme Phone Sahara. Disponible en ligne :

<https://alarmephonesahara.info/fr/news/temoignages-de-personnes-expulsees-plusieurs-fois-des-migrants-camerounais-racontent-les-violences-qu-ils-ont-subies-dans-plusieurs-pays-d-afrique-du-nord> (consulté le 15 août 2025).

⁴ **Alarme Phone Sahara**, « *Assamaka, Niger : Expulsions d'Algérie en désert entre 1er janvier et juin 2025. Des milliers de personnes expulsées, plusieurs tuées par les conditions impitoyables* », publié le 25 juin 2025. Disponible en ligne : <https://alarmephonesahara.info/fr/news/assamaka-niger-deportations-from-algeria-to-the-desert-between-1-january-and-june-2025-thousands-of-people-deported-several-killed-by-harsh-conditions> (consulté le 15 août 2025).

⁵ **Journal Le Monde**, « *Niger : plus de 16 000 migrants irréguliers africains refoulés d'Algérie en deux mois, selon les autorités* », 5 juin 2025. Disponible en ligne :

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/06/05/niger-plus-de-16-000-migrants-irreguliers-africains-refoules-d-algerie-en-deux-mois-selon-les-autorites_6610632_3212.html, consulté le 15 août 2025.

Une exception notable est la publication du 14 août 2025 sur la page Facebook officielle du ministère algérien de la Défense nationale, qui mentionne l’interpellation de **718 migrants** de diverses nationalités dans le cadre d’opérations militaires.⁶

4. Rafles urbaines et transferts vers le Sud

Les opérations de rafle menées par les forces de sécurité algériennes au cours de l’été 2025 ont pris une ampleur bien supérieure aux chiffres officiels communiqués. Le ministère de la Défense nationale a indiqué, dans un communiqué du 14 août 2025, avoir interpellé 718 migrants de différentes nationalités lors d’opérations militaires dans le Sud du pays.

Cependant, l’analyse croisée des vidéos publiées sur les réseaux sociaux (Facebook, TikTok, X) et des témoignages directs recueillis sur le terrain par la COSYFOP montre que ces chiffres sont largement sous-estimés. De multiples séquences filmées documentent des arrestations massives menées simultanément dans plusieurs wilayas, y compris dans le Nord (Alger, Oran, Constantine), le Centre (Blida, Djelfa), l’Est (Annaba, Tébessa) et l’Ouest (Tlemcen, Béchar), avant le transfert des personnes arrêtées vers des centres de rétention ou directement vers les points de regroupement précédant l’expulsion.

Ces éléments suggèrent que le nombre réel de personnes arrêtées et transférées pourrait atteindre, voire dépasser, les **5 000 individus** sur la période considérée. L’ampleur géographique de la campagne — couvrant pratiquement l’ensemble du territoire national sans exception — et le caractère coordonné des opérations indiquent un dispositif national planifié, visant à vider les espaces urbains de la présence migrante subsaharienne.

L’absence de données désagrégées (par âge, sexe, nationalité ou statut juridique) et la non-publication d’informations par les autorités locales empêchent toute vérification indépendante, mais les preuves visuelles et les recoupements avec des sources humanitaires confirment l’existence d’une opération de grande envergure, dont l’impact humain excède de loin les données officielles minimales.

5. Actions concrètes de la COSYFOP depuis avril 2025

Depuis avril 2025, la Confédération Syndicale des Forces Productives (COSYFOP) a engagé plusieurs actions visant à documenter, dénoncer et combattre les rafles et expulsions massives de migrants subsahariens en Algérie :

1. **Création d’une cellule de veille numérique** : La COSYFOP a mis en place une cellule de veille numérique dédiée à la défense des droits des migrants. Cette cellule a pour mission de documenter de manière systématique les campagnes de stigmatisation diffusées sur les réseaux sociaux ainsi que les rafles et expulsions massives de migrants subsahariens. Elle assure une surveillance quotidienne, collecte des preuves numériques (captures, vidéos, témoignages en ligne) et produit des rapports destinés aux organisations internationales et aux mécanismes onusiens de protection des droits humains. Élaboration et diffusion d’un rapport consacré à la stigmatisation et à la xénophobie visant les migrants subsahariens en Algérie.

⁶ **Ministère de la Défense nationale (Algérie)**, publication Facebook du 14 août 2025 mentionnant l’interpellation de 718 migrants de différentes nationalités lors d’opérations militaires, disponible en ligne à l’adresse :

https://www.facebook.com/mdn.gov.dz/posts/pfbid0FPm5fjAqMzxDQ1rRqihcR5GicbZC3NzBkmVd6F89nRL3W5K57QXD5cgopxjmDhw2l?locale=fr_FR, consultée le 15 août 2025.

2. Dépôt, le 15 avril 2025, d'une plainte formelle contre le gouvernement algérien adressée à **trois titulaires de mandats des Nations Unies**, « **à ce jour, n'a pas donné lieu à une intervention publique de leur part.** » : Mme K.P. Ashwini, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ; M. Gehad Madi, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants ; M. Tomoya Obokata, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris ses causes et ses conséquences.
3. Dépôt d'une plainte auprès de **la Commission d'experts** pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'OIT pour dénoncer les violations par l'Algérie des conventions n° 97, n° 111 et n° 87. Cette plainte a été transmise en juillet 2025 au gouvernement algérien pour réponse.⁷
4. **Mobilisation très limitée** : la mobilisation reste fortement restreinte en raison du manque de moyens sur les réseaux sociaux pour diffuser des alertes en temps réel, sensibiliser l'opinion publique et contrer efficacement la propagande xénophobe.

6. Actions à venir :

- **Rappel et mise à jour de la plainte auprès des Rapporteurs spéciaux de l'ONU, avec demande d'une intervention publique**

La COSYFOP prévoit de transmettre, dans les prochaines semaines, une petite mise à jour accompagnée du présent rapport aux trois Rapporteurs spéciaux de l'ONU initialement saisis le 15 avril 2025 : Mme K.P. Ashwini (sur le racisme et la xénophobie), M. Gehad Madi (sur les droits de l'homme des migrants) et M. Tomoya Obokata (sur les formes contemporaines d'esclavage).

L'objectif est de sensibiliser les Rapporteurs spéciaux à la gravité de la situation, de les inciter à sortir de leur réserve et à prendre publiquement position, afin de rompre le silence institutionnel et d'accroître la pression diplomatique sur le gouvernement algérien.

- **Plainte auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique)**

La COSYFOP entend également saisir officiellement la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), par le biais de son Rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants. Cette plainte demandera l'ouverture d'une enquête sur les expulsions massives et répétées depuis l'Algérie vers le Niger et d'autres pays d'Afrique subsaharienne, y compris par abandon en zone désertique.

⁷ **COSYFOP**, plainte déposée le 21 avril 2025 auprès de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'OIT, concernant les violations par la République algérienne des Conventions n° 97, n° 111 et n° 87, disponible sur Normlex (OIT) : https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=1000:14101:::14101:P14101_COUNTRY_ID,P14101_ARTICLE_NO:102908,22 (consulté le 15 août 2025).

- **Mise à jour après le dépôt de la plainte auprès de la Commission d’experts de l’OIT**

Le 21 avril 2025, la COSYFOP a officiellement déposé une plainte auprès de la Commission d’experts pour l’application des conventions et recommandations (CEACR) de l’OIT, dénonçant les violations par l’Algérie des conventions n° 97 (travailleurs migrants), n° 111 (discrimination en matière d’emploi et de profession) et n° 87 (liberté syndicale). Cette plainte, a été transmise au gouvernement algérien pour réponse.

Depuis ce dépôt, la situation sur le terrain s’est encore aggravée :

1. Intensification des rafles dans plusieurs grandes villes et localités frontalières ;
2. Multiplication des expulsions collectives, y compris d’enfants et de femmes enceintes, vers des zones désertiques ;
3. Détérioration des conditions de détention avant transfert, avec de nouveaux témoignages faisant état de violences, de privations et de traitements humiliants.

La COSYFOP prévoit de transmettre à la CEACR une mise à jour complète incluant ces faits récents, accompagnée de ce rapport qui contiens des preuves irréfutables.

7. Recommandations

7.1 Aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies

La COSYFOP appelle à une intervention immédiate et coordonnée des Rapporteurs spéciaux compétents, en particulier :

- La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l’intolérance qui y est associée ;
- Le Rapporteur spécial sur les droits de l’homme des migrants ;
- Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d’esclavage, y compris ses causes et ses conséquences.

Nous les exhortons, dans le cadre de leurs mandats respectifs conférés par le Conseil des droits de l’homme des Nations Unies, et sur la base des obligations internationales de l’Algérie en vertu notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CITMF), de la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR), à :

- Prendre publiquement position contre les campagnes de stigmatisation, de criminalisation et les expulsions collectives visant les migrants subsahariens en Algérie, en rappelant que de telles pratiques sont contraires à l’article 13 du PIDCP et à l’article 22 de la CITMF (interdiction des expulsions collectives et droit à une procédure régulière).
- Adresser une communication officielle au gouvernement algérien, lui demandant de mettre immédiatement fin à ces violations et de respecter ses engagements internationaux, conformément à l’article 2 du PIDCP (obligation de garantir les droits sans discrimination), et à l’article 5 de la CIEDR (égalité devant la loi et protection contre la discrimination raciale) les deux ratifié par l’Algérie.
- Envisager une mission d’enquête ou une demande d’informations détaillées auprès des autorités algériennes, conformément aux procédures établies par les mécanismes spéciaux, incluant les données statistiques disponibles, les profils des personnes visées et les garanties procédurales prévues par le droit interne.

7.2 À la Commission d'experts de l'OIT (CEACR)

Nous appelons la CEACR à :

- Renforcer la surveillance du respect par l'Algérie de ses obligations au titre des conventions n° 97 (travailleurs migrants), n° 111 (discrimination en matière d'emploi et de profession) et n° 87 (liberté syndicale et protection du droit syndical) ;
- Inclure dans son prochain rapport des observations détaillées sur la situation des travailleurs migrants en Algérie, en tenant compte des éléments documentés par la COSYFOP ;
- Recommander au gouvernement algérien de mettre fin aux pratiques d'expulsions collectives, de garantir l'accès aux recours juridiques, et d'assurer la protection effective des droits des travailleurs migrants, indépendamment de leur statut administratif.

7.3. Aux organisations de défense des droits de l'homme

Nous appelons les ONG, les organisations régionales et les réseaux de défense des droits humains à :

- Renforcer la communication et la coordination avec les procédures spéciales de l'ONU, notamment les rapporteurs spéciaux sur la migration, le racisme et l'esclavage, en les sensibilisant à la situation alarmante des migrants subsahariens en Algérie et en sollicitant leur intervention rapide.
- Mener des campagnes de sensibilisation au niveau international, y compris auprès des médias et des institutions de l'ONU, pour dénoncer la situation et briser le silence entourant ces violations ;
- Soutenir activement la COSYFOP et les organisations locales qui travaillent en première ligne pour assister et défendre les migrants, notamment par un appui logistique, juridique et financier.

7.4 Aux fédérations syndicales internationales

Nous recommandons aux fédérations syndicales internationales de :

1. Prendre position publiquement contre les expulsions massives et les violences subies par les travailleurs migrants, en les qualifiant clairement de violations graves des droits fondamentaux ;
2. Utiliser leurs mécanismes internes et leurs canaux diplomatiques pour exercer une pression sur les autorités algériennes ;
3. Mettre en place des partenariats solidaires avec la COSYFOP et les syndicats indépendants algériens pour intégrer la défense des migrants dans l'agenda syndical international.

BIBLIOGRAPHIE

1. **ANIRA**, communiqué du 2 mai 2025 suspendant pour dix jours la diffusion d'Echorouk News TV en raison de la diffusion d'un terme à caractère raciste à l'encontre des migrants africains, publié sur le site de l'APS. Disponible en ligne : <https://www.aps.dz/algerie/186128-la-chaine-echorouk-news-tv-suspendue-pour-10-jours-suite-a-la-diffusion-d-un-terme-a-caractere-raciste-sur-facebook> (consulté le 15 août 2025).
2. **À titre d'illustration** : l'expulsion arbitraire de **Nassera Dutour**, présidente du Collectif des Familles de Disparu·e·s en Algérie (CFDA), survenue le 30 juillet 2025 à l'aéroport Houari Boumediene d'Alger. Elle a été retenue pendant trois heures, sans justification légale, avant d'être renvoyée vers la France à bord d'un vol Air France, alors qu'elle est ressortissante algérienne. Cet épisode a engendré une forte mobilisation associative, détournant partiellement l'attention des organisations de la société civile — mobilisées autour de ce cas — et limitant leur capacité à s'engager simultanément en faveur des migrants subsahariens.
3. **Alarme Phone Sahara**, « Témoignages de personnes expulsées (plusieurs fois) : des migrants camerounais racontent les violences qu'ils ont subies dans plusieurs pays d'Afrique du Nord », publié le 6 juin 2025. Disponible en ligne : <https://alarmephonesahara.info/fr/news/temoignages-de-personnes-expulsees-plusieurs-fois-des-migrants-camerounais-racontent-les-violences-qu-ils-ont-subies-dans-plusieurs-pays-d-afrique-du-nord> (consulté le 15 août 2025).
4. **Alarme Phone Sahara**, « Assamaka, Niger : Expulsions d'Algérie en désert entre 1er janvier et juin 2025. Des milliers de personnes expulsées, plusieurs tuées par les conditions impitoyables », publié le 25 juin 2025. Disponible en ligne : <https://alarmephonesahara.info/fr/news/assamaka-niger-deportations-from-algeria-to-the-desert-between-1-january-and-june-2025-thousands-of-people-deported-several-killed-by-harsh-conditions> (consulté le 15 août 2025).
5. **Le Monde**, « Niger : plus de 16 000 migrants irréguliers africains refoulés d'Algérie en deux mois, selon les autorités », 5 juin 2025. Disponible en ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/06/05/niger-plus-de-16-000-migrants-irreguliers-africains-refoules-d-algerie-en-deux-mois-selon-les-autorites_6610632_3212.html (consulté le 15 août 2025).
6. **Ministère de la Défense nationale (Algérie)**, publication Facebook du 14 août 2025 mentionnant l'interpellation de 718 migrants de différentes nationalités lors d'opérations militaires. Disponible en ligne : https://www.facebook.com/mdn.gov.dz/posts/pfbid0FPm5fjAqMzxDQ1rRqihcR5GicbZC3NzBkmVd6F89nRL3W5K57QXD5cgopxjmDhw2l?locale=fr_FR (consultée le 15 août 2025).
7. **COSYFOP**, plainte déposée le 21 avril 2025 auprès de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'OIT, concernant les violations par la République algérienne des Conventions n° 97, n° 111 et n° 87. Disponible en ligne : https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=1000:14101:::14101:P14101_COUNTRY_ID,P14101_ARTICLE_NO:102908,22 (consulté le 15 août 2025).

PIÉCES JOINTES

ANNEXE 1

FIGURE 1

ANNEXE 2

FIGURE 2

ANNEXE3

FIGURE 3

ANNEXE 4

FIGURE 4

ANNEXE 5

FIGURE 5

ANNEXE 6

FIGURE 6

ANNEXE 7

FIGURE 7

E-Mail: cosyfop.alg@gmail.com

Présentation :

Les pages qui suivent présentent sept annexes.

Chaque annexe contient une figure accompagnée de ses métadonnées détaillées (source, date de publication, date de capture, auteur, engagement au moment de la capture, empreinte numérique, etc.).

Ces documents constituent des éléments de preuve concrets attestant :

- Des faits de xénophobie et de racisme à l'encontre des migrants subsahariens en Algérie.
- Des campagnes de stigmatisation et de criminalisation sur les réseaux sociaux et dans certains médias.
- Des rafles et expulsions collectives documentées par des sources officielles ou indépendantes.

L'ensemble de ces annexes vise à étayer et renforcer la véracité du présent rapport, en fournissant des preuves vérifiables et horodatées.

Annexe 1

Figure 1 – Publication Facebook : appel des habitants des wilayas frontalières à signaler les “personnes étrangères”

Source originale : Page Facebook *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر*

URL directe :

<https://www.facebook.com/visitalg213/posts/pfbid02WB4PDSwVdeiNLxyMT1Kv4MjXRqhTqid3LXQgdN9YEVpQ9jfn252fMb3wqDC53HeHl>

Date de publication : 13/08/2025

Date/heure de capture : 14/08/2025 – 10:35 UTC

Auteur : Page Facebook *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر*

Hash SHA-256 : 20107bd9059ae9803db7d4c13fc181f49381caaf387a0416563bff4d96ce2916

Publication de *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر*

الجزائر و ما أدراك ما الجزائر
11 h

إلى كل سكان الولايات الحدودية
تلمسان - النعامة - بشار - بني عباس - تندوف- آدرار - برج باجي مختار - عين فرام - تمنراست-جانت - إيزي -
ورقلة - الوادي - تبسة - سوق أهراس - الطارف

الجنش الشعبي الوطني راه بدهم و يقض على المهاجرين الغير شرعيين و يرسلهم لكن كاي بعض اولاد البلاد
لي راهم بهربوهم بدخلوهم من جديد و عليه

تشوقو أي مهرب مركب الأفارقة و مدخلهم للجزائر و النداء ايضا موجه لسائقي الشاحنات و الحافلات
يجب توثيق و تصوير السائق لي مهربهم و تصوير المركبة و ترقيم المركبة.

تنصحكم بالتقرب إلى مصالح الامن اولا..وإذا ما تقدرش ابعث الصور إلى الصفحة و نحن سنقوم بالواجب .
تم إعلان الحرب على المهربين لي راهم بدخلو الأفارقة لأرض الوطن..التبليغ ثم التبليغ..الرجال تخدم و تعب و
اعداء الوطن يعاودو بدخلوهم..مكاش الرحمة الآن .

وزارة الدفاع الوطني الجزائرية
الشرطة الجزائرية
طريقي Tariki



19 k
1,8 k commentaires 3,1 k partages

Notre observation :

Cette publication illustre l'usage de la rhétorique sécuritaire pour associer les migrants subsahariens à des activités criminelles et justifier des pratiques de contrôle, de détention et d'expulsion. Le message officiel incite directement la population à dénoncer toute personne étrangère, renforçant un climat de suspicion et de stigmatisation.

Contenu traduit :

DZ À tous les habitants des wilayas frontalières

(Tamanrasset – Illizi – Bordj Badji Mokhtar – Adrar – In Guezzam – Djanet – Béchar – Tindouf)

⚠ Les opérations de l'Armée nationale populaire (ANP) se poursuivent contre :

- Les bandes criminelles,
- Les trafiquants de drogue, de carburant et d'armes,
- Et toute personne portant atteinte à la sécurité nationale.

Consignes :

- ✘ Ne vous approchez pas des zones d'opérations militaires.
- ✘ Ne transportez pas de personnes étrangères dans vos véhicules.
- ✘ Signalez toute activité suspecte aux autorités.
- ✘ Évitez d'entraver les opérations militaires.
- ✘ Toute personne qui aide ces criminels sera poursuivie selon la loi.

Pages officielles taguées :

- Ministère de la Défense nationale
- Gendarmerie nationale
- Police algérienne
- Page “طريقي” (Tariki)

Annexe 2

Figure 2 - Publication Facebook : bilan hebdomadaire de l'ANP annonçant l'arrestation de 718 migrants "en situation irrégulière"

Source originale : Page Facebook officielle *وزارة الدفاع الوطني الجزائرية* (ministère de la Défense nationale – Algérie)

URL directe :

https://www.facebook.com/mdn.gov.dz/posts/pfbid0FPm5fjAqMzxDQ1rRqihcR5GicbZC3NzBkmVd6F89nRL3W5K57QXD5cgopxjmDhw2l?locale=fr_FR

Date/heure de publication : « 13/08/2025, à 14 :28 UTC

Date/heure de capture : 14/08/2025 – 14 :40 UTC

Auteur : *وزارة الدفاع الوطني الجزائرية* (page vérifiée du MDN)

Hash SHA-256 de la capture :

38fe4d5bc2a7c7db329d647aa73a83e6a2488a92b6ff132e3a426815a62b2d5b



Contenu traduit (extrait pertinent)

Bilan des opérations de l'Armée nationale populaire (ANP) pour la période du 6 au 12 août 2025 : ... [autres opérations : saisies de stupéfiants, carburant, or, etc.]

Arrestation de 718 migrants en situation irrégulière, de différentes nationalités, ayant franchi illégalement les frontières nationales.

(Remarque : le post regroupe les arrestations de migrants avec des opérations de contrebande/stupéfiants et présente des photos de groupes alignés encadrés par des militaires.)

Engagement au moment de la capture : ≈ 2 900 mentions J'aime – 195 partages – 138

Observation analytique :

Le MDN confirme publiquement l'arrestation de **718 migrants**. **Traitement inhumain/dégradant :** exposition publique, alignement sous surveillance armée, conditions de présentation dégradantes — contraires aux standards internationaux (dignité, présomption d'innocence, protection de la vie privée). **Effet de cadrage :** l'association visuelle avec les saisies criminelles renforce l'assimilation des migrants à une menace sécuritaire. **Propagation :** contenu largement relayé, alimentant sur les réseaux sociaux une perception hostile des migrants.

Annexe 3

Figure 3 – Publication Facebook : annonce de l'arrestation de 718 migrants "en situation irrégulière"

Source originale : Page Facebook *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر*

URL directe :

<https://www.facebook.com/visitalg213/posts/pfbid02jPPNMZv3zvUL65xuw5ArBx5zPjvJmAvnfG9JR6Qycch2JmUKAGSJWoLeAQ4oCcrFI>

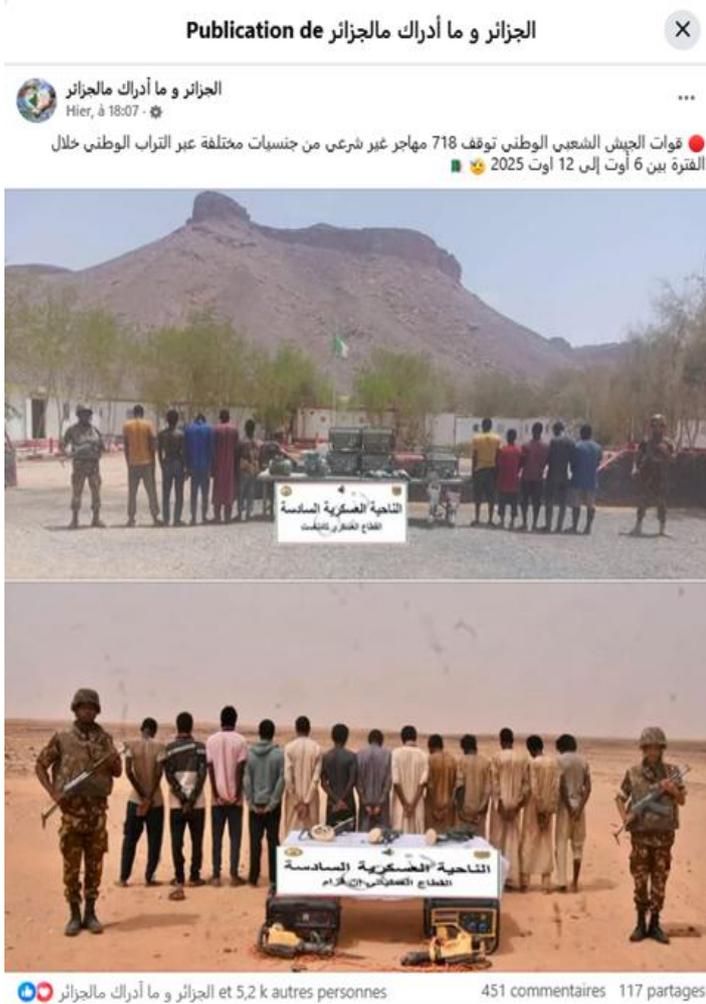
Date/heure de publication : 12/08/2025 – 18:07 (heure locale)

Date/heure de capture : 14/08/2025 – 19:45 UTC

Auteur : *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر* (page publique)

Hash SHA-256 de la capture :

80094c4668069faac8f0f57e94b7f8b9d0fba49db7e3e1f73d0acb089eeca17c



Contenu traduit (extrait pertinent)

Arrestation par les forces de l'Armée nationale populaire (ANP) de 718 migrants en situation irrégulière, de différentes nationalités, ayant traversé illégalement le territoire national, entre le 6 et le 12 août 2025.

(Remarque) : La publication présente ces arrestations de manière associée à des opérations militaires et de sécurité, incluant d'autres activités comme la lutte contre le terrorisme ou la contrebande. Les images montrent des groupes de personnes migrantes alignées, sous surveillance armée, avec mise en avant de saisies diverses. Ce cadrage contribue à assimiler les migrants à une menace sécuritaire.

Engagement au moment de la capture : ≈ 5 200 mentions J'aime – 117 partages – 451

Observation analytique :

La page relaie le bilan du MDN confirmant l'arrestation de 718 migrants "en situation irrégulière" de diverses nationalités. Les photographies montrent des migrants exposés publiquement, alignés sous surveillance armée, dans des conditions pouvant être interprétées comme humiliantes et contraires aux standards internationaux (dignité, présomption d'innocence, protection de la vie privée). Le cadrage visuel, combiné à la mention chiffrée des arrestations, contribue à les assimiler à une menace sécuritaire. Le contenu, déjà issu d'une source officielle militaire, est amplifié par une page influente sur les réseaux sociaux, renforçant la perception hostile et stigmatisante envers les migrants.

Annexe 4

Figure 4 – Publication Facebook : présentation de ressortissants subsahariens comme membres d'un gang armé à Alger

Source originale : Page Facebook *أخبار الجزائر* – Algeria News

URL directe :

<https://www.facebook.com/newsalgeria24/posts/pfbid08BA9NuGgvQ2EShvKtyNMqrR6ErhT8Sn5Rd7SGQnQbti4yaisCxoQDoRXgjt9wsadl>

Date/heure de publication : 12/08/2025 – 21:19 (heure locale)

Date/heure de capture : 14/08/2025 – 20:05 UTC

Auteur : *أخبار الجزائر* – Algeria News (page publique)

Hash SHA-256 de la capture :

c4a04a4bf99544ceef61979a6021ae34fca48a80edf7f80963f0ce6c73240055



Contenu traduit (extrait pertinent)

Les Africains de la Rahmania (banlieue d'Alger) en Algérie, habillés en agents de sécurité, avec des épées et des chiens.

(Remarque) : La publication présente ces arrestations de manière associée à des opérations militaires et de sécurité, incluant d'autres activités comme la lutte contre le terrorisme ou la contrebande. Les images montrent des groupes de personnes migrantes alignées, sous surveillance armée, avec mise en avant de saisies diverses. Ce cadrage contribue à assimiler les migrants à une menace sécuritaire.

Engagement au moment de la capture : ≈ 1 500 mentions J'aime – 199 partages – 573 commentaires au moment de la capture

Observation analytique :

La publication montre un groupe d'hommes noirs identifiés comme « Africains de Rahmania » (périphérie d'Alger) et présentés comme armés de sabres et accompagnés de chiens, vêtus d'uniformes de sécurité privée.

La mise en scène visuelle, combinant gros plans, tenues paramilitaires et armes blanches, contribue à associer visuellement les personnes d'origine subsaharienne à la criminalité organisée. L'usage d'emojis et d'un cadrage sensationnaliste amplifie l'impact émotionnel et le potentiel de stigmatisation. Le choix du vocabulaire, fortement connoté, et l'absence de contexte vérifiable favorisent un discours alarmiste à tonalité xénophobe.

Annexe 5

Figure 5 – Vidéo TikTok : « police Algeria – parti 1 » montrant un jeune homme subsaharien signalant la présence de forces de l'ordre dans un environnement urbain, potentiellement pendant une opération ciblant des migrants.

Source originale : Compte TikTok @peti.solda.224

URL directe :

https://www.tiktok.com/@peti.solda.224/video/7475664780087397654?is_from_webapp=1&sender_device=pc&web_id=7492849835834705430

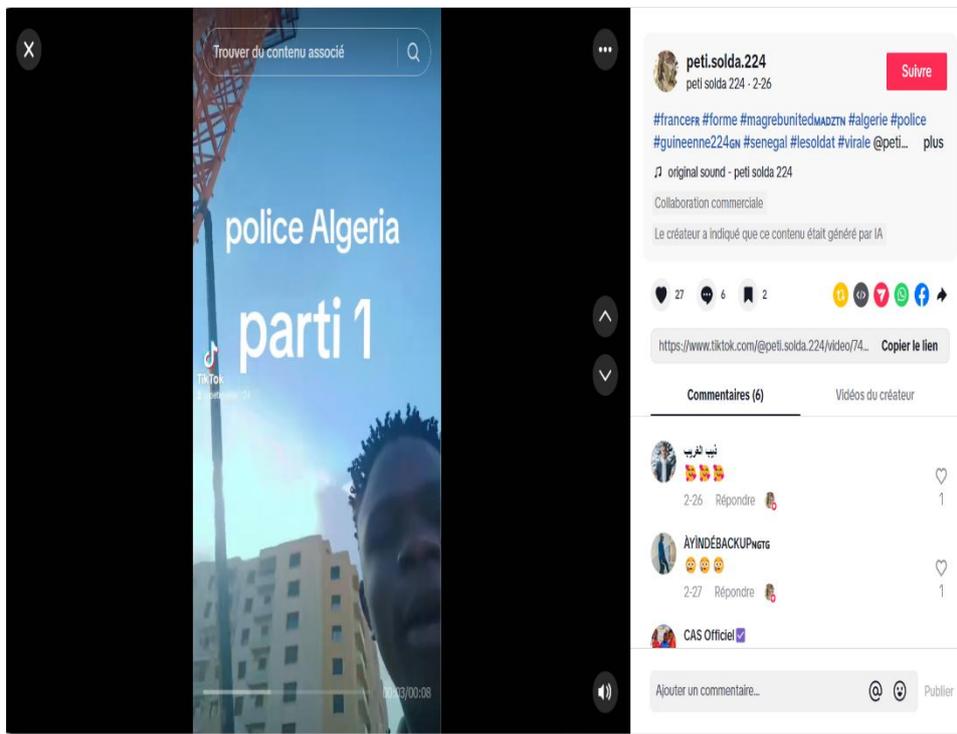
Date/heure de publication : 26/02/2025

Date/heure de capture : 15/08/2025 – 16:05 UTC

Auteur : @peti.solda.224 (profil public)

Hash SHA-256 de la capture :

cf2a5f8eb4a1a708d02477a4f5d0d71a0121b3a985a0c7f0b59b0103f9eeee9b



Texte à l'écran

Police Algeria parti 1

Vidéo selfie en extérieur (immeubles résidentiels + grue de chantier visibles).

Auteur : jeune homme, filmé en contre-plongée, en déplacement.

Sur-titres blancs « police Algeria / parti 1 » sur toute la séquence.

Observation analytique :

La vidéo, filmée en extérieur avec des immeubles résidentiels et une grue en arrière-plan, montre un jeune homme noir tenant le téléphone en mode « selfie » tout en évoquant la présence de la police en Algérie. Le texte incrusté « police Algeria – parti 1 » apparaît à l'écran. Bien que le ton semble informel, le contexte actuel des rafles contre les migrants subsahariens rend ce type de contenu potentiellement sensible : il peut servir à alerter d'autres migrants de mouvements policiers, mais il est également susceptible d'être interprété par des pages hostiles comme un signe d'organisation ou de surveillance en vue de contourner les opérations, renforçant la perception de menace sécuritaire. Le faible nombre d'interactions (27 mentions J'aime, 6 commentaires, 2 favoris) suggère une diffusion limitée, mais la visibilité publique du compte et l'absence d'anonymisation exposent l'auteur à des risques de représailles.

Annexe 6

Figure 5 – Publication Facebook : reprise d'une vidéo TikTok d'alerte et commentaire stigmatisant visant les migrants subsahariens

Source originale : Page Facebook *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر*

URL directe : <https://www.facebook.com/visitalg213/videos/816843160673159>

Date/heure de publication : 13/08/2025 – 08:10 UTC

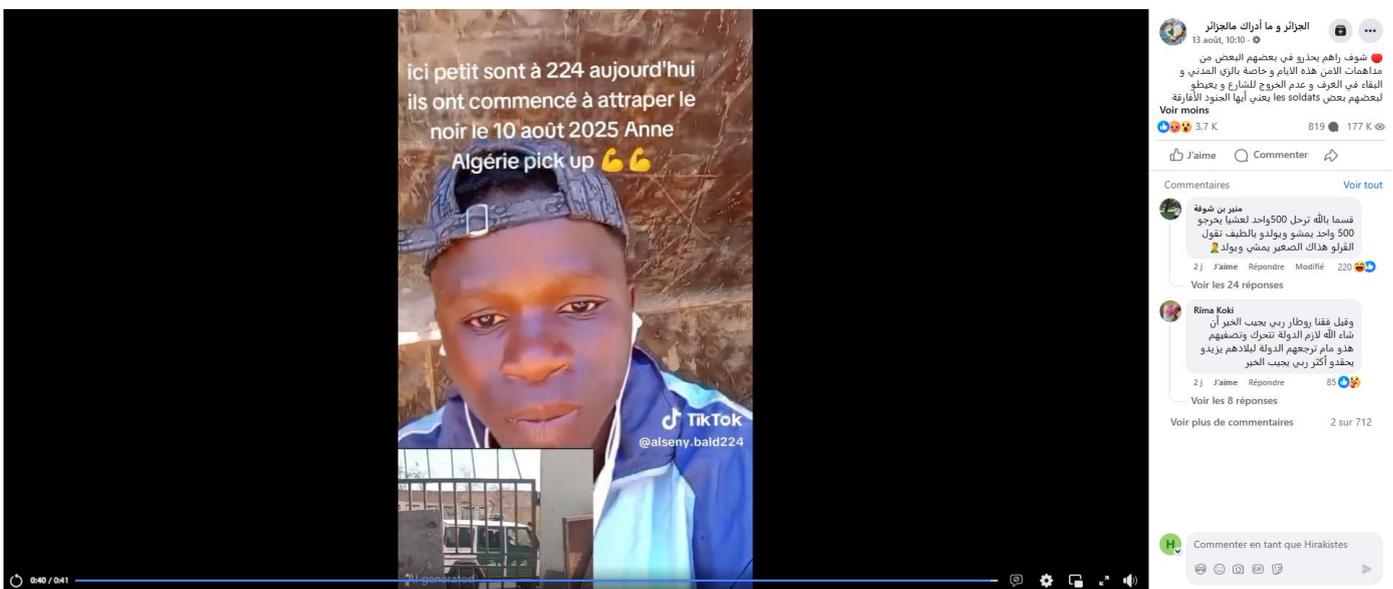
Date/heure de capture : 15/08/2025 – 19:20 UTC

Auteur : *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر* (page publique)

Engagement au moment de la capture : ≈ 3,7 k réactions – 819 commentaires – 177 k vues

Hash SHA-256 de la capture (PNG) :

51071457195f4bfc5bdaf46c0fea9649753c1d2b850ae5b0ae1d7c4c0af031bc



Contenu traduit (extrait pertinent) Texte de la page (résumé) :

« Regardez : ils se préviennent les uns les autres des descentes de la police ces jours-ci, surtout en civil ; ils conseillent de rester dans les chambres, de ne pas sortir dans la rue, etc. »

(La page présente ainsi la vidéo TikTok d'alerte comme une coordination suspecte.)

Description visuelle

Reprise d'une vidéo TikTok (portrait) d'un jeune homme subsaharien qui alerte sur des arrestations en Algérie.

Surimpressions : « ici petit sont à 224 aujourd'hui... ils ont commencé à attraper les noirs le 10 août 2025... Algérie pick up ». Interface Facebook "Vidéos" avec compteur de vues/réactions/coms visible.

Observation analytique

La page détourne une vidéo d'auto-alerte destinée à prévenir des interventions policières et la requalifie en signe de menace/coordination, contribuant à la diabolisation des migrants subsahariens. L'amplification (vues/engagement) renforce la circulation de stéréotypes sécuritaires et la stigmatisation, dans un contexte de rafles et d'expulsions massives.

Annexe 7

Figure 7 – Publication Facebook : ciblage d'un jeune travailleur subsaharien suite à la diffusion de sa vidéo TikTok (voir Figure 6).

Source originale : Page Facebook *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر*

URL directe :

<https://www.facebook.com/100064629463897/posts/1268813135282990/?rdid=ioVYRna8d8eFjtsq#>

Date/heure de publication : 14/08/2025 – 19:51 UTC

Date/heure de capture : 16/08/2025 – 11:42 UTC

Auteur : *الجزائر و ما أدراك ما الجزائر* (page publique)

Engagement au moment de la capture : ≈ 12 k réactions – 1600 commentaires – 1900 partages

Hash SHA-256 de la capture:

e21f21087a6644106d47b18babbd22b2a168e20437deb3205dd419b606ceca43



Ce jeune subsaharien, travailleur dans l'informel, déjà filmé en train de prévenir ses compatriotes de la présence policière (voir Figure 6)

Contenu traduit (extrait pertinent)

« Appel à la police de la wilaya d'Oran : ce ressortissant africain travaille sur le chantier en face de l'hôtel Méridien. Chaque jour, il publie des photos des services de sécurité et de vos interventions. Je suis certain que si vous l'arrêtez, vous trouverez des éléments compromettants enregistrés dans son téléphone portable. »

Tag de la Police algérienne – App Tariki

Engagement au moment de la capture : ≈ 12000 mentions J'aime – 1900 partages – 1500 commentaires au moment de la capture

Observation analytique

Cette publication illustre une escalade : après la reprise de sa vidéo d'alerte (Figure 6), le même jeune travailleur est directement ciblé par une page à large audience.

La mise en avant de son lieu de travail et l'appel explicite aux forces de sécurité exposent l'individu à des représailles directes. Cette pratique s'inscrit dans une dynamique de dénonciation publique et de stigmatisation, renforçant le climat hostile envers les migrants subsahariens en Algérie.